

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>È</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 10 NOVEMBRE 2015**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 10 novembre 2015*

Aujourd'hui, à dix-huit heures vingt-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 20 Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.